

environnemental sur les produits reconnus comme étant "écologiques". Enfin, deux projets de loi sur l'environnement ont déjà été présentés au Congrès en 1990 par deux groupes de politiciens.

Le **secteur de production privé** est en train de réaliser que les exportations de produits chiliens seront, dans un avenir rapproché, liées aux contraintes environnementales fixées par la collectivité internationale. Les récentes restrictions imposées par la Communauté européenne sur les importations de bois tropical indigène ont été interprétées comme un message clair de la part de la collectivité internationale qu'elle prendra les mesures nécessaires afin de préserver la diversité biologique à l'échelle du globe. Le secteur de production participe activement à des séminaires et à des ateliers afin de discuter avec d'autres secteurs (le milieu universitaire et le gouvernement) de politiques en matière d'environnement. Il accorde également son soutien financier à plusieurs projets environnementaux et appuie des organisations environnementales telles que le CIPMA.

Le **milieu universitaire**, étant donné sa vocation scientifique, participera et s'intéressera toujours aux projets environnementaux. En 1991, environ 180 projets concernant divers aspects de l'environnement ont fait l'objet d'une demande d'aide financière soumise au MIDEPLAN (ministère de la Planification). Au moins dix conférences ou séminaires ont été organisés par plusieurs universités et des organismes privés de Santiago, qui avaient invité des conférenciers reconnus, spécialisés en environnement. Le CIPMA, centre de recherche privé, s'efforce depuis plus de dix ans de coordonner, d'organiser et de créer des événements et des publications permettant de regrouper les intervenants de tous les secteurs de l'économie afin qu'ils discutent de la question de l'environnement au Chili. Cet organisme est certainement le chef de file pour ce qui touche les